



## **Alliance solaire internationale Enjeux et mobilisation des acteurs économiques**

Le président de la République, M. François HOLLANDE, et le Premier ministre indien, M. Narendra MODI ont lancé le 30 novembre 2015 à Paris, en marge de l'ouverture de la COP21, **l'Alliance solaire internationale qui regroupe 121 pays.**

Cette Alliance repose sur une volonté simple : celle de fédérer les efforts des pays en développement pour attirer les investissements et les technologies dans ce secteur et développer les usages de l'énergie solaire dans les pays se situant entre les Tropiques du Cancer et du Capricorne. Le Royaume-Uni, la France ou encore le Japon et les Etats-Unis en sont également membres. L'objectif étant **d'installer 1 000 GW de solaire, dont au moins 100 GW en inde, et d'investir 1 000 milliards de dollars dans ce secteur d'ici 2030.**

Pour y arriver, cette plateforme regroupant les pays de la « sunbelt » vise à réduire les coûts d'installations, développer des financements innovants et accélérer la recherche et le développement

L'Inde a proposé d'accueillir le siège de l'ASI à New-Delhi, d'assurer le secrétariat et de mettre en place une cellule de coordination au sein du Ministère indien des EnR (MNRE – Ministry of New and Renewable Energy).

La France, lors de la première réunion du comité de pilotage, par la voix de Virginie SCHWARZ, DGEC a insisté pour associer le secteur privé, notamment l'initiative TERRAWATT portée par ENGIE/Solaire Direct.

L'ISA repose sur un Comité de Pilotage International (ISC – International Steering Committee) regroupant les représentants des pays membres. Ce comité est codirigé par l'Inde et la France.

A noter, l'association de l'IRENA et de l'AIE et la volonté pour l'ISA de se coordonner avec les deux agences internationales pour éviter de lancer les mêmes études et de mener les mêmes programmes.

Pour l'instant 44 pays ont ratifié le traité international.

### **1. Qu'apporte l'Alliance solaire internationale ?**

L'ASI propose de mettre en place une meilleure coordination des actions et politiques de ces pays, à travers des programmes ciblés adoptés sur une base volontaire, et visant la constitution d'un marché harmonisé de grande taille ;

Elle canalise une forte impulsion au niveau politique, entraînée par l'Inde et la France, et bénéficiant de la dynamique créée par l'Accord de Paris sur le climat ;

L'ASI se base sur un réseau de correspondants dans les capitales – à ce jour 54 pays, représentant une population cumulée de 4,9 milliards de personnes, ont désigné un représentant et un cadre juridique et un secrétariat permanent fondés sur un traité international.

Dans le cadre de l'Alliance Solaire Internationale, 5 programmes ont été initiés à savoir :

- Mettre en place une ingénierie financière visant le financement à grande échelle de ces projets ainsi que d'un mécanisme financier de couverture des risques.
- Déployer des applications solaires décentralisées, notamment dans les domaines de l'irrigation et de l'éclairage public.
- Développer les mini-réseaux solaires visant l'autonomie énergétique des territoires insulaires et isolés.
- Favoriser les installations solaires de toiture.
- Encourager la mobilité électrique solaire.

Le premier programme a notamment permis l'émergence de deux initiatives importantes et dont l'issue pourrait avoir un impact très important de l'accélération du développement des projets solaires dans la zone intertropicale.

- La constitution **d'un futur instrument de garantie supranational pour les projets solaires**. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre des travaux du programme « Affordable finance at scale » de l'ASI et fait suite à [l'étude de pré faisabilité sur le Common Risk Mitigation Mechanism publiée lors de la COP 23](#). Les travaux sont portés par la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement
- **L'initiative de Lomé**. Le 11 septembre dernier était lancée, dans le cadre de l'Alliance Solaire Internationale, l'initiative de Lomé. 6 pays Africains, le Bénin, le Burkina Faso, le Gabon, le Mali, le Niger et le Togo se sont accordés pour faire porter au niveau de leur chef d'Etat **un projet de cadre réglementaire et contractuel collectif optimal**. Il s'agit d'un préalable indispensable à l'agrégation des projets pour la mise en place de mécanisme de garantie permettant la diminution des coûts de financement et l'accélération des projets solaires

## **2. Interaction entre les fédérations professionnelles nationales des pays de l'alliance**

Les pays situés entièrement ou partiellement entre les tropiques concentrent la grande majorité des besoins en infrastructures énergétiques dans le monde. L'agrégation, l'harmonisation et la mutualisation de la demande dans ces pays sont la clé pour relier ces besoins aux immenses ressources disponibles - et en particulier pour mobiliser les financements et les technologies abordables qui

permettront, pour la première fois, de transformer leurs ressources solaires inexploitées en énergie, ouvrant un nouveau chapitre de l'histoire économique du monde.

Afin de contribuer pleinement aux pays et entreprises membres de l'ISA et de les aider de manière concrète et orientée vers l'action, la Confédération des industries indiennes (CII), la Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie (FICCI), la branche internationale de la Fédération française des entreprises (MEDEF International), le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) ont constitué un Comité international des acteurs privés du secteur des Energies Renouvelables, ouvert à tous leurs homologues des pays membres de l'ISA, avec un mandat clair et mesurable, afin que le secteur privé puisse contribuer efficacement aux aspirations inscrites dans la déclaration de Paris du 30 novembre 2015 et à l'accord-cadre ISA.

Les objectifs de ce Comité International du secteur privé (ICCIB) sont clairs :

Recommander des mesures pour (a) résoudre les problèmes de réglementation (b) promouvoir des normes communes (c) attirer les investissements (d) encourager les coentreprises et (e) développer des mécanismes de financement innovants.

Au niveau national de chaque pays membre, l'ICCIB s'efforcera de recueillir les contributions d'un large éventail d'entreprises nationales directement impliquées dans le financement et le développement de projets solaires et aidera les points focaux nationaux de l'ISA à préparer des travaux et les livrables dans des domaines d'agrégation de la demande, des risques et des ressources; d'harmonisation des procédures et des documents, en matière de finance solaire, de technologies solaires, d'innovation, de recherche et développement et de renforcement des capacités; permettant ainsi à chaque pays membre de réaliser son potentiel en ressources solaires et de mettre en œuvre des objectifs simples, mesurables et mobilisateurs, mentionnés à l'article III de l'accord-cadre ISA.

Le comité étudiera et répertoriera les mesures d'action concrètes permettant de lever les obstacles qui bloquent ou ralentissent la mise en œuvre des projets solaires, sur la base d'un système de retour d'informations des acteurs privés. L'ICCIB s'efforcera d'initier et d'entretenir une interaction étroite entre les fédérations d'entreprises nationales des pays ISA, et complétera également les interactions au sein des gouvernements des pays membres. L'ICCIB encouragera également une interaction étroite avec le réseau de points focaux, des institutions publiques de R & D actives dans le domaine du contrôle et de la démonstration de la qualité, du choix technologique, de l'innovation et du développement des secteurs solaires industriels locaux.

Il s'efforcera de contribuer à la préparation et à la communication à tous les points focaux nationaux, par l'intermédiaire du Secrétariat, de manuels de pratiques optimales, de manuels de l'utilisateur, de directives sur les produits et autres publications qui aideront les PFN, en tant que décideurs, à prendre les meilleures décisions pour promouvoir mettre en œuvre leurs feuilles de routes solaires nationales respectives afin d'accélérer la création du marché commun.

L'ICCIB proposera des plans d'action collectifs, s'il le juge nécessaire, tant au niveau national qu'au niveau transnational, et en consultation avec les points focaux nationaux, de façon à éliminer de nombreux obstacles (fragmentation du marché, coûts de transaction élevés, cadre réglementaire inadéquat, manque de politique claire, contexte - solutions spécifiques, dumping des produits sans service après la mise en service, risques élevés de fluctuation des taux de change, etc. garantissant la

qualité et la conformité). Ces plans viseront à refléter la forte croissance de la demande, l'efficacité et la compétitivité élevées de l'énergie solaire, un contexte propice à la décentralisation et à la numérisation des systèmes.

Il mettra en place un dialogue régulier avec les décideurs politiques pour travailler à l'harmonisation réglementaire et contractuelle, ainsi qu'au développement de l'innovation, du transfert technologie et à l'implémentation de programme de formation de haut niveau.

L'ICCIB sensibilisera activement les entreprises membres aux cas de harcèlement et de corruption dont ses membres pourraient être victimes, tout en les sensibilisant activement aux meilleures pratiques légales et éthiques en matière de commerce dans divers pays membres.

Il s'efforcera d'aider les PFN de l'ISA et les pays membres, à leur demande, à préparer des projets solaires détaillés pour les communautés et les industries; à partager des informations sur les besoins pour élaborer des recommandations d'actions.

L'ICCIB s'efforcera de contribuer au renforcement ou à la structuration des associations professionnelles dans les pays membres de l'alliance avec un transfert de compétences et de bonnes pratiques, voire à assister la création de ces organisations professionnelles dans les pays où la structuration est naissante.

Le comité aura aussi pour objectif de persuader les pays membres par le biais d'activités de sensibilisation sur les avantages de la normalisation des contrats d'achat, de l'harmonisation des demandes, du renforcement des capacités, etc., ce qui aura un impact direct sur la mise en œuvre des objectifs de l'Alliance. Il est donc crucial de veiller à ce que ces programmes soient développés sur la base d'une consultation appropriée des acteurs privés des pays membres afin de répondre à leurs besoins réels. Il est important de noter que les acteurs du secteur privé seront finalement ceux qui installent ou financent les 1 000 GW d'énergie solaire en utilisant des modèles économiques viables et un financement de projet.

Enfin, le comité international assistera l'ISA dans l'élaboration d'un classement des pays membres en termes d'indices solaires, afin que ceux-ci disposent d'une meilleure stratégie et d'efforts concertés pour atteindre les objectifs fixés en matière de déploiement de l'énergie solaire. L'ICCIB aidera également l'ISA à mobiliser des ressources pour mettre en place des bourses de l'énergie solaire afin d'encourager les femmes scientifiques dans le domaine de la création d'entreprises et de l'entrepreneuriat.